

RÈGLEMENT DE LA BOURSE ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ ORNITHOLOGIQUE D'ARMOR

Organisée par la Société Ornithologique d'Armor le dimanche dimanche 1^{ier} décembre 2019 dans la Petite salle de Robien à Saint Brieuc. Ouverture au public de 9h00 à 17h00.

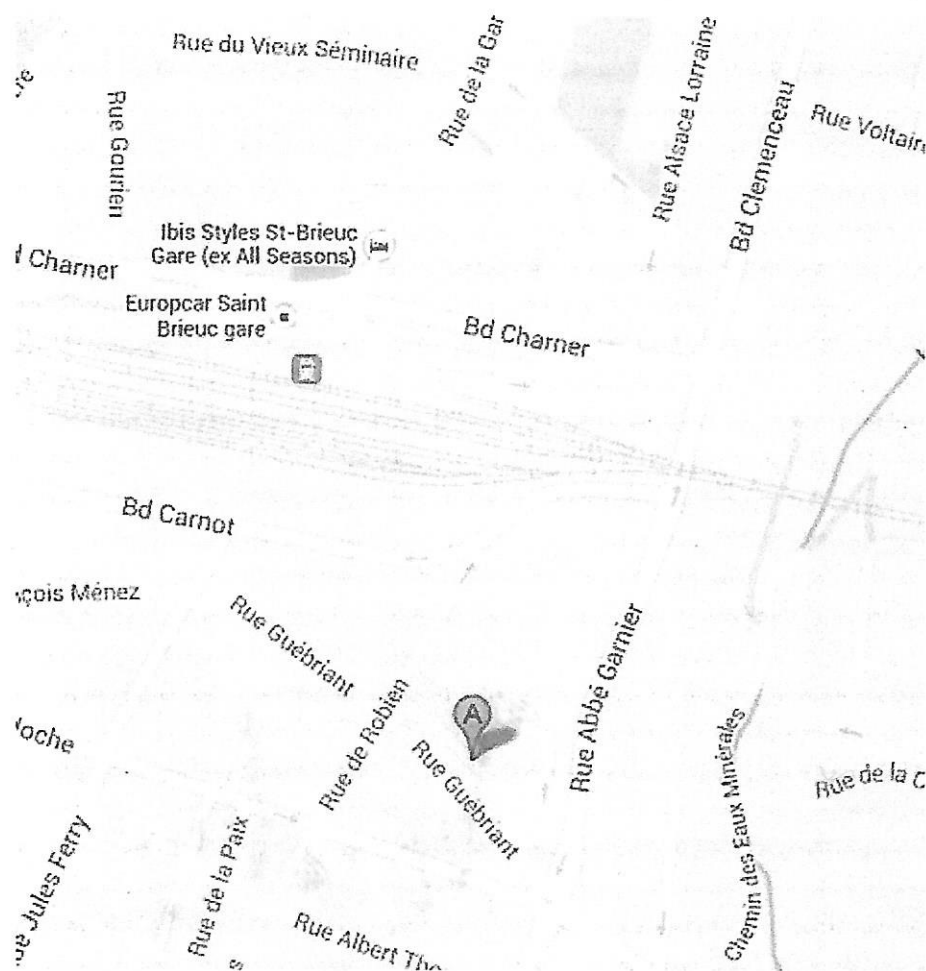
- 1) La réception des éleveurs s'effectuera le dimanche à partir de 8 heures (toute transaction avant l'ouverture au public, ou aux abords de la salle, est interdite).
- 2) Un contrôle sanitaire de tous les oiseaux sera effectué à l'entrée de la salle. Tout oiseau reconnu malade sera refusé (présence d'un vétérinaire) ainsi que le lot qui l'accompagne.
- 3) Conformément aux directives ministérielles, un certificat de non-contamination (maladie de NEWCASTLE) de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du département d'origine des oiseaux sera demandé à chaque éleveur lors de l'inscription.
- 4) Les oiseaux de l'annexe 1 ne sont pas admis.
Pour les oiseaux de l'annexe 2, il sera demandé une autorisation de détention.
- 5) Un registre des ventes sera tenu par chaque exposant et remis au responsable de la SOA à la fin de la journée (un exemplaire vous sera donné à l'enregistrement des oiseaux).
- 6) Ne seront acceptés à la vente que les oiseaux de propre élevage, bagués réglementairement (**bague fermée et ne pouvant être retirée**).
- 7) Chaque éleveur devra se munir de ses propres cages (cages de concours de préférence). chaque cage devra porter le nom de l'éleveur, l'identification de l'oiseau, l'année de naissance, le n° de bague.
- 8) Les cages sales et surchargées d'Oiseaux seront refusées.
- 9) L'entrée sera gratuite pour l'éleveur (pour les visiteurs et les accompagnateurs l'entrée est de 2.50€).
- 10) Le droit d'inscription est de 0.50€ par oiseau.
- 11) Les prix de vente sont libres.
- 12) La vente de cages, cageots, nichoirs et autre matériel sera réservée aux professionnels.
- 13) En cas de litige, l'exposant devra accepter l'emplacement attribué par les organisateurs.
- 14) La SOA ne sera pas responsable en cas d'accident, de perte ou de vol pendant ou après l'exposition.
- 15) Le seul fait d'engager des oiseaux à la bourse implique l'acceptation totale du présent règlement.
- 16) Pour les cas non prévus dans les dispositions qui précèdent, la décision appartiendra au comité organisateur.

Catherine DUBOIS & Jean-Claude MARTIN
Présidents de la Société Ornithologique d'Armor

Quelques précisions sur l'organisation

- Un apéritif sera servi à chaque éleveur exposant.
- Une restauration type sandwicherie est prévue sur place, formule à 5€ comprenant sandwich, gâteau, boisson et café
- Les demandes d'informations ou la réservation peuvent-êtres réalisées auprès de M. Jean-François Dubois au 02 96 32 00 69 ou via le site internet www.soa.asso.fr

Plan d'accès



La Petit salle de Robien se situe derrière la Gare SNCF de Saint-Brieuc